

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DELEGATION GÉNÉRALE
POUR L'ARMEMENT

DIRECTION DES SYSTÈMES
D'ARMES

Service Centralisé des
Achats

APPEL A CONTRIBUTIONS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE D'ACQUISITION DU LABORATOIRE TECHNICO- OPERATIONNEL (LTO)

1 - OBJECTIFS DE CET APPEL A INFORMATION

Cet appel à information s'adresse à tout acteur économique pouvant contribuer aux analyses technico-opérationnelles conduites par le Ministère de la Défense.

Il doit permettre d'éclairer la réflexion du Ministère de la Défense sur l'élaboration d'une stratégie d'acquisition visant à conduire des analyses technico-opérationnelles en lui apportant des éléments sur la vision qu'en ont les différents acteurs économiques concernés.

2 - PREAMBULE

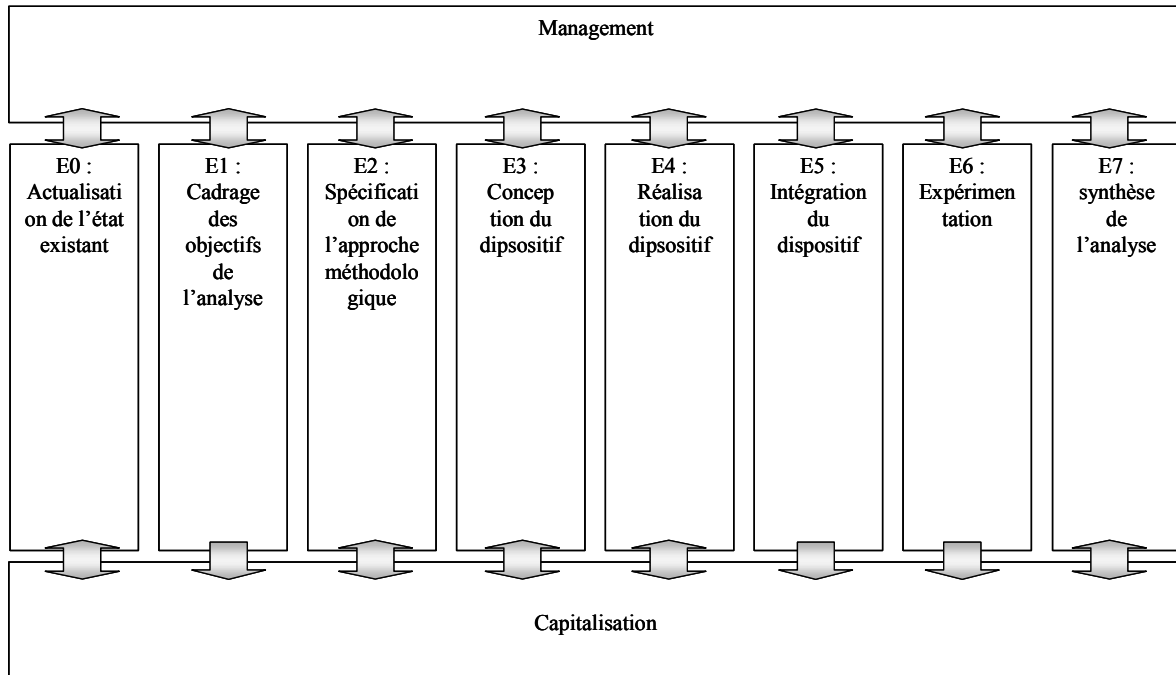
Les analyses technico-opérationnelles permettent d'alimenter les réflexions amont dans les opérations d'armement, sur les aspects opérationnels, organisationnels, doctrinaux, ou techniques.

Pour faire face à une augmentation continue du nombre de facteurs à prendre en compte dans ces réflexions, et à la complexité qui en résulte, le Ministère de la Défense développe depuis trois ans des démarches basées sur la modélisation et l'expérimentation dans le cadre du laboratoire technico-opérationnel (LTO). Le concept ayant démontré sa pertinence, il s'agit aujourd'hui de le décliner de manière durable et de professionnaliser le recours à ce type de démarche.

La réflexion s'articule ici selon deux axes principaux, identifiés comme les facteurs clés de réussite de l'approche LTO :

- d'une part **l'établissement d'un cadre de travail souple et efficace** entre de multiples acteurs économiques (maîtres d'œuvre, systémiers, PME, laboratoires, etc...) et avec l'administration, depuis l'identification des sujets d'intérêts à analyser jusqu'à l'exploitation des résultats produits.
- d'autre part la **réduction du délai** entre ces deux extrémités.

Cette professionnalisation conduit par exemple à homogénéiser le découpage du déroulement d'une analyse technico-opérationnelle complète, sur la base du schéma suivant, dont certaines étapes peuvent bien sûr être réduites au strict minimum en fonction du niveau d'instrumentation retenu pour l'analyse:



Mais bien d'autres aspects doivent être pris en considération, et sont au centre du présent appel à information.

3 - POINTS A ABORDER DANS LA REPONSE

Les réponses seront utilement étayées par des retours d'expériences passées ou en cours.

3.1 - Aspects organisationnels

- Quels profils (maître d'œuvre industriel, expertise au profit de la maîtrise d'ouvrage, innovateur...) et compétences (technique, méthodologique, opérationnelle) seraient à prévoir pour chacune des étapes du processus décrit supra ?
- Quelle serait la répartition de charge entre ces profils ?
- Quelle **organisation des acteurs** vous paraîtrait la plus à même de répondre aux besoins des analyses de concepts et technico-opérationnelles.
- Quel cadre juridique serait à mettre en place entre les acteurs économiques identifiés?
- Quel serait le partage de responsabilité entre ces acteurs ? Comment vous positionnez-vous dans ce paysage ?
- Quel serait le partage de droits entre eux ? Quelles sont vos exigences propres vis-à-vis des relations inter industriels ?
- Quelles sont les difficultés prévisibles dans le paysage économique que vous envisagez, et quelles solutions proposeriez-vous? Comment se traduiraient-elles de manière pratique ?
- Cadre juridique à mettre en place avec l'administration : quelles seraient les prestations concernées, et la forme juridique de ces liens ?

- Comment voyez-vous la contribution industrielle à la mise en œuvre des résultats des expérimentations menées au titre du LTO ? Quelle est votre appréciation des contraintes que génère le recours à cette démarche sur les développements industriels classiques et quelles adaptations seraient envisageables sur les outils et compétences industriels pour lever ces contraintes ?
- Quelle est votre vision de l'intégration de ces activités dans un contexte international ?

3.2 - Aspect techniques

- Parmi vos moyens, lesquels vous paraissent pouvoir apporter une plus-value significative par rapport à ceux qu'utilise à ce jour la défense ?
- Quels moyens devraient être mis à disposition par le Ministère de la Défense ?
- Quelles innovations (méthodologiques ou techniques) pourraient venir impacter les analyses technico-opérationnelles dans les 3 ans à venir ?
- Y a-t-il des technologies incontournables pour soutenir la conduite des analyses technico-opérationnelles ? Lesquelles et comment proposeriez vous de les mettre en œuvre ?
- Y a-t-il des normes à développer sur le sujet ?

4 - MODALITES DE REPONSE

4.1 - Présentation des informations

La réponse sera de préférence constituée d'un jeu de planches powerpoint. Ces planches respecteront autant que possible l'ordre des questions posées.

Si certains acteurs économiques ne peuvent pas fournir l'ensemble des informations demandées ou ne disposent pas d'un avis sur tous les aspects de la réflexion envisagée, ils sont invités à fournir une réponse partielle, portant sur les aspects qu'ils peuvent renseigner de manière satisfaisante.

La réponse à la demande d'informations peut être une réponse groupée, à laquelle participent plusieurs acteurs économiques.

4.2 - Envoi des réponses

Les réponses seront transmises par mail à l'adresse suivante : jeremy.renteux@dga.defense.gouv.fr avant le **2 juin 2008 à 16h**.

Après réception des réponses, le ministère de la défense pourra demander des présentations orales ou des compléments d'information afin de compléter ou éclaircir les réponses. Les présentations seront réalisées dans les locaux de la DGA.

Chaque acteur économique fournissant une réponse est invité à désigner nommément une personne qui sera son point de contact auprès de la DGA.

4.3 - Protection des informations

Le ministère de la défense se réserve le droit d'utiliser les informations transmises pour :

- définir et mettre en œuvre la stratégie d'acquisition liée au développement du LTO,
- définir les spécifications techniques de besoin liées au développement du LTO

L'acteur économique précisera la nature exacte de la restriction d'utilisation associée à sa réponse. Le ministère de la défense veillera au respect et à la protection du secret industriel de l'information fournie. Sans autre mention, le ministère de la défense considérera qu'aucune restriction d'utilisation ne s'applique aux informations communiquées.

4.4 - Engagements de l'état français

Les acteurs économiques ne pourront prétendre à aucune rémunération pour les prestations réalisées dans le cadre de cette demande d'informations, y compris pour la remise de leur réponse au ministère de la défense français.